MAIRIE DE DEVECEY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 9 AVRIL 2021

Présent(e)s : Michel JASSEY, Bertrand BOUILLON, Caroline BRUN, Anna CHEVRAUX, Anne KRAGEN, Laëtitia LARROCHE, Philippe LEGRAND, Frédérique MARTIN, Gérard MONNIEN, Alexandre OUDIN, Benoît ROBERT, Françoise ROLLET, Ahmed ROUKEB, Robert STAS.

Secrétaire de séance : Caroline BRUN

****

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 1er mars 2021 à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2020
- Vote du compte administratif 2020
- Affectation du résultat
- Vote du taux des taxes 2021
- Approbation du budget primitif 2021
- Missions temporaires du Centre de Gestion du Doubs
- Délibération modificative concernant la desserte forestière
- Convention domaniale pour le marché du mercredi soir
- Marché public : périscolaire et extrascolaire
- Renouvellement du bail de location
- Vente du matériel technique
- Questions diverses

1. Vote du compte de gestion 2020

Le conseil municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité, le compte de gestion de l'année 2020 du trésorier compte de la commune.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	394 706.73	2 039 715.54	2 434 422.27
Titre s de recettes émis	270 123.16	1 178 028.60	1 448 151.76
Réduction de titres			
Recettes nettes	270 123.16	1 178 028.60	1 448 151.76
DEPENSES			
Prévision budgétaires	386 160.36	2 039 715.54	2 425 875.90

Mandats émis	178 642.69	1 097 185.66	1 275 828.35
Annulation de mandats		1 511.62	1 511.62
Dépenses nettes	178 642.69	1 095 674.04	1 274 316.73
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	91 480.47	82 354.56	173 835.03
Déficit			

2. Vote du compte administratif 2020

En l'absence de Monsieur le maire pour le vote du compte administratif, Frédérique MARTIN est désignée, à l'unanimité, Présidente de séance.

Dépenses de fonctionnement	1 095 674.04
Recettes de fonctionnement	1 178 028.60
Dépenses d'investissement	178 642.69
Recettes d'investissement	270 123.16
Excédent de l'exercice	173 835.03

Après présentation de la situation financière de la commune au 31 décembre 2020 et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 13 voix pour, le compte administratif 2020 de la commune.

3. Affectation du résultat

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'arrêter les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal de la commune comme suit :

Excédent cumulé en fonctionnement de : 712 165.95 €
Excédent cumulé en investissement de : 104 541.70 €
Report des RAR - 33 500.00 €

Affecte les résultats suivants :
Compte 001 IR 104 541.70 €
Compte 002 FR 712 165.95 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Vote du taux des taxes 2021

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de la Taxe foncière sur le bâti départementale. Ainsi le taux de référence de la taxe foncière sur le bâti communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (12.17 %) et le taux du département 2020 (18,08 %).

Au vu des projets lancés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le taux des taxes pour 2021 :

- Taxe sur foncier bâti 35.26 %
- Taxe sur foncier non bâti 21.90 %

5. Approbation du budget primitif 2021

Monsieur le maire présente le budget primitif 2021 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 997 195.01€	442 166,00 €
Recettes	1 997 195.01€	442 166,00 €

Sur la proposition de monsieur le maire, et après délibération, les membres du conseil municipal approuvent le budget primitif 2021 par 14 voix pour.

6. Missions temporaires du Centre de Gestion du Doubs

Le maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.
Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, donne son accord à l'unanimité et autorise monsieur le maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

7. Délibération modificative concernant la desserte forestière

Pour améliorer la desserte forestière, le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 1er février 2019, d'engager des travaux de desserte forestière.

Ces travaux ont eu un accord de subvention au titre d'opération 4.3 B du Programme de Développement Rural de Franche-Comté, par convention du 2 décembre 2019. Le numéro OSIRIS du dossier relatif à cette opération est RFRCO40319DT0250005.

Compte tenu de la très faible portance des sols et de la forte pente en long, le linéaire de piste empierrée nécessite d'être prolongé.

Par contre, le linéaire de piste en terrain naturel mérite d'être réduit pour les motifs suivants :

- partie Nord une traine existe déjà, elle peut être conservée en l'état ;
- partie Sud : présence de ruines, volonté de les conserver.

En conséquence, l'exposé du maire entendu, et après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité de modifier la délibération en date du 1er février 2019 comme suit :

- création d'une place de retournement de 240 m²,
- création de piste de débardage sur 0,685 km.

Ces travaux sont situés sur les parcelles cadastrales AD 127 à 133 bénéficiant du régime forestier conformément à l'arrêté d'aménagement en date du 3 septembre 2003 modifié le 9 janvier 2014 par décision d'approbation.

- Le montant total H.T du projet s'élève à 13 202.20 €

- Le montant de la subvention sollicité s'élève à : 13 202.20x 40 % = 5 280.88 €

- s'engage à financer la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention : cette part autofinancement communal variera en conséquence selon l'attribution effective des différentes aides (Etat, Europe, autres financeurs publics). le conseil municipal prend acte que le taux de subvention, tous financeurs publics confondus, est plafonné par arrêté préfectoral régional et par type de projet. Dans tous les cas, il ne peut dépasser 80 % d'aides publiques, soit un autofinancement communal minimal de 20 %.
- s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires la bonne conduite des peuplements.
- s'engage à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis
- s'engage à mettre en place des dispositifs interdisant la circulation des véhicules à moteur autre que ceux des usagers autorisés.
- désigne l'Office National des Forêts comme maître d'oeuvre.
- donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

8. Convention domaniale pour le marché du mercredi soir

Le conseil municipal n'est pas en mesure de délibérer. Faute d'informations nous ajournerons la délibération.

9. Marché public : périscolaire et extrascolaire

Après avoir étudié les documents obligatoires pour le lancement de la consultation du marché périscolaire et extrascolaire et après avoir apporté des modifications, le conseil municipal approuve à l'unanimité les textes suivants :

- Cahier des Clauses Techniques Particulières
- l'Acte d'Engagement
- Règlement de la consultation

10. Renouvellement du bail de location

Après en avoir pris connaissance, de la proposition de renouvellement de bail au GAEC "les Gravolles" pour une période de 3 ans, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce document et autorise monsieur le maire à le signer.

11. Vente de matériel technique

A la demande de la municipalité, une estimation a été réalisée pour la vente du matériel technique vieillissant. L'entreprise JACQUOT-MACHINES AGRICOLES propose une somme de 10 200 € pour racheter les deux tracteur, la remorque, le broyeur et l'épareuse.
Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour la vente de ce matériel.

Clôture de la séance à : 20H26

<u>ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE</u> :

2021-9 : Compte de gestion 2020

2021-10 : Compte administratif 2020

2021-11 : Affectation du résultat

2021-12 : Vote du taux des taxes 2021

2021-13 : Budget primitif 2021

2021-14 : Missions temporaires du Centre de Gestion du Doubs

2021-15 : Délibération modificative concernant la desserte forestière

2021- : Ajournée

2021-16 : Marché public : périscolaire et extrascolaire

2021-17 : Renouvellement du bail de location.

2021-18 : Vente de matériel technique